

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B105-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B105

OBJET : Promotion du territoire - Achat de Prestations de communication dans le cadre du salon des Journées des plantes d'Albertas

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du territoire

Objet : Achats de prestations de communication dans le cadre du salon des Journées des Plantes d'Albertas.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé l'achat de prestations de communication à la SARL Les Jardins d'Albertas au titre de l'article 28 du code des marchés publics à l'occasion des « Journées des Plantes d'Albertas », pour un montant de 20 000 € H.T.

Exposé des motifs :

La 21^{ème} édition des « Journées des plantes d'Albertas » se déroulera à Bouc-Bel-Air les 24, 25 et 26 mai 2013. La Communauté du Pays d'Aix est partenaire privilégié de cette manifestation depuis 2006.

Avec 18 000 visiteurs pour l'édition 2012 et cent cinquante pépiniéristes et artisans, ce rendez-vous des amateurs de plantes rares et méditerranéennes est aujourd'hui un puissant vecteur d'image dans le Pays d'Aix.

Les Journées des plantes d'Albertas sont aujourd'hui la manifestation de référence dans le Sud de la France et le rendez-vous annuel sur le territoire du Pays d'Aix des jardins de qualité et d'exception.

C'est aussi l'occasion de découvertes et de balades dans une ambiance conviviale et familiale au cœur d'un jardin classé monument historique avec ses animations poétiques et musicales.

En cinq ans le nombre de visiteurs est passé de 12 000 à 18 000, soit une progression de 50%.

Un sondage auprès de 400 visiteurs a permis de mettre en avant les points suivants :

- 97% des visiteurs se déclarent satisfaits voire très satisfaits ;
- Plus de la moitié des visiteurs sont déjà venus au moins une fois aux journées des plantes.

Ces résultats confirment la volonté pour la CPA d'être présente et visible en tant que partenaire principal, par la mise en place notamment d'un stand de 50 m2 sous tente, à l'entrée principale du salon.

Cet emplacement de premier choix permettra à notre institution d'apporter et de soutenir auprès des partenaires officiels et des médias sa stratégie de communication autour de la qualité de vie dans le Pays d'Aix et ses actions dans le domaine du développement durable.

La SARL « Les Jardins d'Albertas » devra également mettre en place l'organisation nécessaire pour atteindre les niveaux de qualité requis par le marché, à savoir :

- Présence du logo et du nom de la CPA, positionnée en tant que partenaire officiel sur les affiches, les insertions presse, les programmes, le site Internet de l'événement, les communiqués de presse ainsi que le dossier de presse, avec mention du titre « Partenaire principal » et un dimensionnement du logo supérieur à celui des autres partenaires officiels et des médias.

- Mettre à disposition vingt badges d'accès officiel, comprenant l'accès pour la durée de l'évènement et au cocktail du vendredi 24 mai, aux dîners champêtres des vendredi 24 et samedi 25 mai 2013. Mille invitations sont prévues à une journée au choix, valables pour deux personnes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics et notamment son article 28 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU l'avis de la Commission Promotion du Territoire en date du 27 février 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

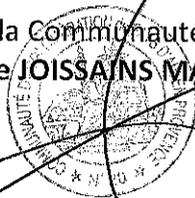
- **APPROUVER** l'achat de ces prestations d'un montant de 20 000 € H.T à la SARL « Les Jardins d'Albertas » par voie de marché public répondant aux conditions de l'article 35 II 8° en raison des droits d'exclusivité détenus par la société ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les documents contractuels liés à ce marché.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Direction de la Communication, Nature 611, Fonction 023 qui dispose des crédits suffisants ;

OBJET : Promotion du territoire - Achat de Prestations de communication dans le cadre du salon des Journées des plantes d'Albertas

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 MARS 2013